COPIE

CARTE DE ZONAGE D'ASSAINISSEMENT DES EAUX PLUVIALES - COMMUNE D'ANNET-SUR-MARNE

Plan annexé à la délibération n° 5920 du 25 Janvier 2008

04 FEV. 2008

Le maire,
C. MARCHANDEAU

Bureau d'Etudes Vincent RUBY
320, Avenue Blaise PASCAL
77555 MOISSY-CRAMAYEL Cedex
Tél : 01.64.13.31.50
Fax : 01.64.13.31.51

Fichier : ASM3206_zonage.dwg

Echelle : 1/5000

Indice	Modification	Date	Visa dessinateur	Visa contrôleur
0	1ère édition	29/01/2007	C.C.M.	E.P.
A	2ème édition	mai 2007	C.C.M.	E.P.
B				
C				
D				

Légende générale :

- Réseau eaux usées
- Réseau eaux pluviales
- Réseau unitaire
- Canalisation de refoulement
- Poste de refoulement
- Limite de commune

Légende concernant le zonage d'assainissement :

Pour toute imperméabilisation supplémentaire ou nouvelle demande de permis de construire, seront applicables les dispositions suivantes :

- Zone urbaine soumise au risque géotechnique lié au gypse
- Zone urbaine non soumise au risque géotechnique lié au gypse
- Zone rurale sensible aux ruissellements où des pratiques visant à ne pas favoriser les écoulements d'eaux vers les fonds de vallées sont souhaitables.
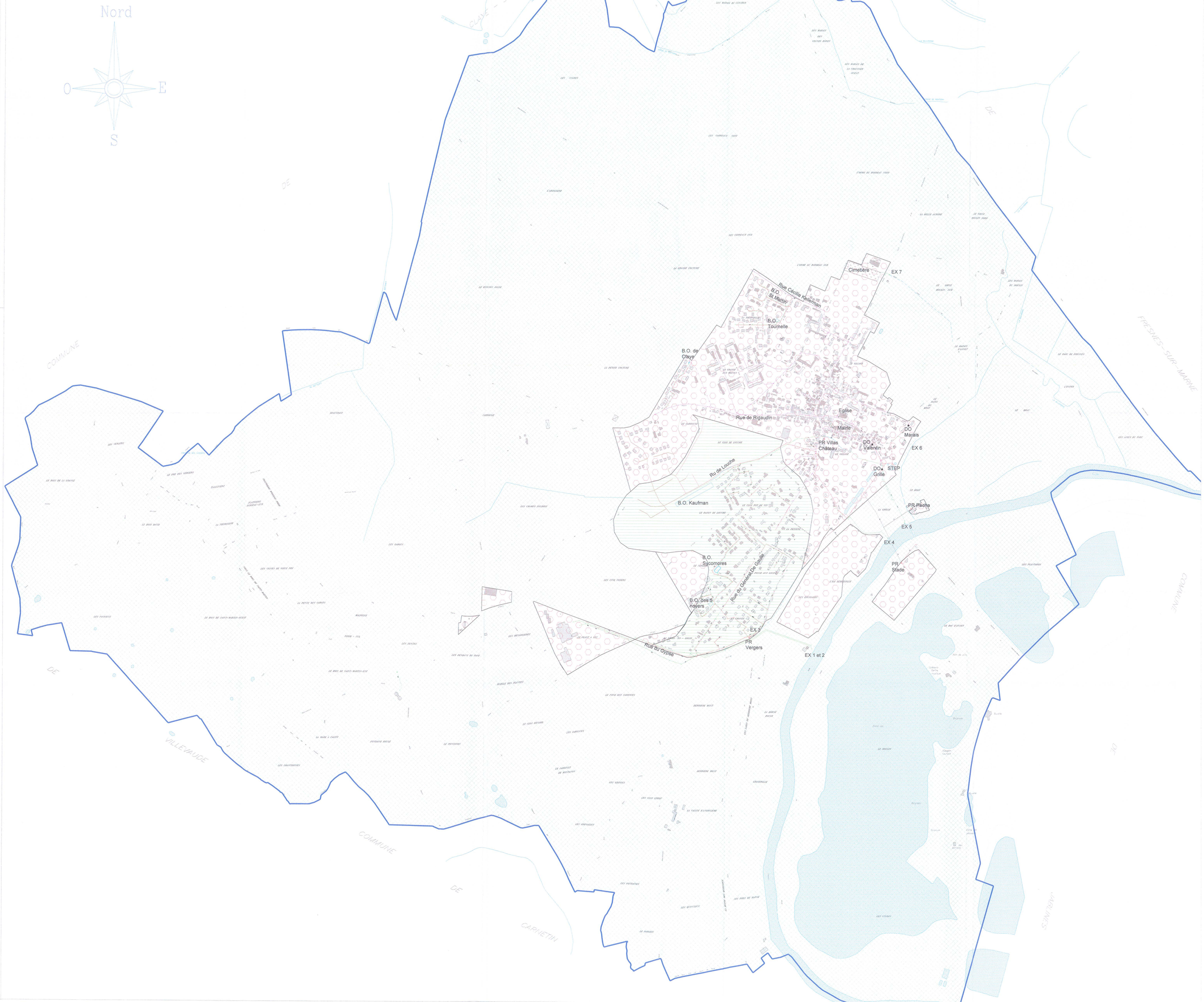
NB : Les prescriptions concernant la gestion des eaux pluviales sont détaillées dans le dossier d'enquête publique d'assainissement